

CONTRAT POISSON 2019-2020

L'Adhérent s'engage :

- à respecter la charte des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne,
- à participer à la vie de l'association,
- à régler d'avance l'achat selon les modalités du présent contrat,
- à venir récupérer les produits sur le lieu de distribution les jours convenus.

Le producteur s'engage :

- à respecter la charte des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.
- à apporter les produits sur le lieu de distribution les jours définis entre 18h30 et 19h30 Les coordinateurs : Ils assurent le lien entre le producteur et l'adhérent

Olivier ARGELAS, vous propose de vous livrer chaque mois une caisse de 3 kg de poissons à 11€/kg.

Il s'agit de poissons qui viennent uniquement de nos côtes au large du bassin d'Arcachon. Soles, bar, seiches, merlus, dorades, maigres, roussettes, grondins, vives etc.... et uniquement ultra frais car pêchés de la veille, voire de la nuit même.

Activité non assujettie à la TVA Article 262 du CGI. Le règlement se fait en 10 chèques obligatoirement, établis à l'ordre de Olivier ARGELAS et remis en main propre à l'un de vos coordinateurs. Ils seront encaissés une fois par mois après chaque livraison.

Le contrat poisson est conclu entre :

Olivier ARGELAS
La cabane Blanche
Quartier pêcheur Mimbeau
33970 CAP FERRET

Tel : 06 61 92 93 52
Mail: lacabaneblanche@gmail.com

Et

Nom du consomm'acteur :
Adresse postale :
Courriel :
Tel :

1/ Distribution :

Les jours de distribution sont **les premiers jeudis de chaque mois de 18H30 à 19h30**, si les conditions de pêche sont propices.

Les distributions se dérouleront de septembre 2019 à juin 2020.

Le poisson sera livré dans des caissettes remises à chaque adhérent. Afin d'éviter le gaspillage et les déchets inutiles, il est demandé à chaque amapien de ramener sa caissette intégralement nettoyée.

Il appartient à l'adhérent empêché, de faire récupérer sa caisse par une tierce personne. Aucune commande payée ne sera conservée. Il conviendra en cas de difficultés de prévenir les coordonnateurs.

Le lieu de distribution :

19 rue Preymenard
maison de quartier Chantecler
à Bordeaux (33300).

2/ Engagement et règlement :

Nombre de livraisons	Montant/Livraison	Total
10	33,00 €	330,00 €

Les commandes de poissons 2019-2020 sont réglées à l'avance à la signature du contrat,

Les chèques doivent être libellés à l'ordre d'Olivier ARGELAS.

N° chèque	Montant	N° chèque	Montant

3/ Récépissé de réception des chèques :

_____, coordinateur/trice du contrat Poisson atteste avoir reçu de M/Mme _____, _____ chèques pour un montant total de

_____ € pour confirmation de son engagement d'achat.

Les chèques seront débités tous les mois de livraison.

RÉSILIATION.:

L'Adhérent ne pourra résilier son abonnement qu'en cas exceptionnel (déménagement, baisse de revenus) et suivant accord avec le producteur et les coordinateurs.

Le consomm'acteur et le producteur déclarent avoir pris connaissance de la Charte AMAP et s'engagent à la respecter.

Consomm'acteur	Producteur	Coordinateur
Date :	Date :	Date :
Signature :	Signature :	Signature :

Vos coordinateurs:

Barbara SOORS – 06 32 58 22 07

Nicolas BERTET – 07 83 19 14 82

poisson.chartronsgrandparc@gmail.com